

RCS : RENNES
Code greffe : 3501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2007 B 01417
Numéro SIREN : 485 112 064
Nom ou dénomination : AC2C

Ce dépôt a été enregistré le 05/02/2020 sous le numéro de dépôt 2950

AC2C
S.A.S. au capital de 54.000 €
16 quai Armez – 22000 Saint Brieuc
485 112 064 RCS Saint Brieuc

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 30 JANVIER 2020**

Le jeudi 30 janvier 2020, les associés de la société AC2C (ci-après la Société) se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, au siège social, sur la convocation du Président, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

- Réduction du capital social d'un montant de 27.000 € par rachat de 2.700 actions d'une valeur nominale de 10 € chacune, au prix total de 335.500 € en vue de leur annulation ;
- Pouvoirs au Président ;
- Démission de Madame Annaïk CELTON de son mandat de Directeur Général ;
- Formalités de publicité

Les membres de l'assemblée ont élargé une feuille de présence en entrant en séance.
L'assemblée est présidée par Madame Geneviève LEGUILLON GEFFARD, Présidente.

La Présidente arrête et certifie la feuille de présence et constate que les associés présents possèdent la totalité des 5.400 actions formant le capital social. L'assemblée est en conséquence déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les questions figurant à l'ordre du jour.

La Présidente dépose sur le bureau les pièces et documents suivants qui sont à la disposition des associés :

- Les statuts de la société ;
- La feuille de présence de l'assemblée ;
- Le rapport du Président ;
- Et le texte des résolutions proposées.

Elle déclare que tous ces documents et généralement, tous les documents prévus par la loi, ont été déposés au siège social et tenus à la disposition des associés dans le délai légal.
L'assemblée lui donne acte, sur sa demande, de cette déclaration.

Madame Geneviève LEGUILLON GEFFARD donne lecture de son rapport et du texte des résolutions proposées. Une discussion s'engage entre les participants sur les questions figurant à l'ordre du jour et, cette discussion étant close, les résolutions suivantes sont mises aux voix :

(...)

Quatrième résolution

Démission de Madame Annaïck CELTON

L'assemblée générale prend acte de la lettre de démission de Madame Annaïck CELTON de son mandat de Directeur Général de la Société, remise consécutivement au rachat de la totalité des actions lui appartenant dans la Société. Cette démission prendra effet le 31 janvier 2020.

Elle décide de ne pas procéder à son remplacement.

Cette résolution est adoptée *à l'unanimité*.

Cinquième résolution

Formalités de publicité

L'assemblée générale donne tous pouvoirs à la société EVOLIS Avocats exerçant à Rennes (35) – 40 Bd Tour d'Auvergne, à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de publicité, ou en requérir l'accomplissement.

Cette résolution est adoptée *à l'unanimité*.

* * *

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent acte qui a été signé par la Présidente et les associés présents ou représentés.

Pour copie certifiée conforme

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, sweeping loop followed by several vertical strokes, positioned below the text 'Pour copie certifiée conforme'.